



Pays Midi-Quercy

Depuis la signature de la convention territoriale et l'élaboration de la charte de développement durable à sa création en décembre 2002, le Pays Midi-Quercy développe et accompagne des projets structurants, inscrits dans la durée, répondant à la fois à une offre de service à la population et à ses objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

La charte paysagère du Pays Midi-Quercy

Pourquoi une charte paysagère ?

Cette charte paysagère vise à développer la qualité globale du territoire, ses capacités d'accueil, d'attractivité et de cohésion, et à accompagner les évolutions du territoire, à partir d'un projet de paysage élaboré en commun, pour le long terme.

La prise en compte de cette charte dans les projets (publics ou privés) favorise une qualité des paysages et du patrimoine sur le territoire, la préservation et la mise en valeur de ses richesses, de ses diverses caractéristiques et de son identité.

Qu'est-ce qu'une charte paysagère ? Quel est son contenu ?

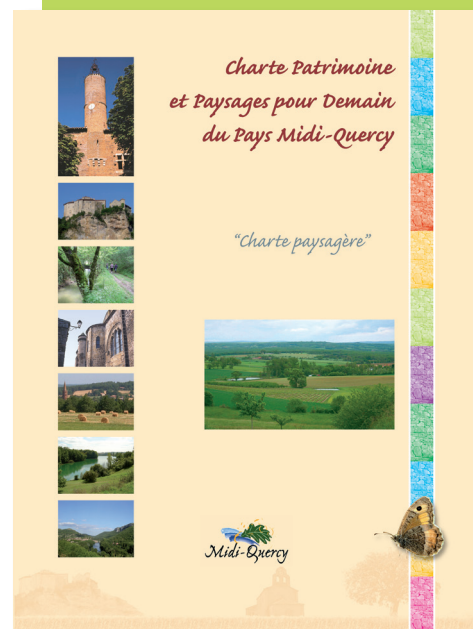
Cette charte est un outil pour mieux connaître les paysages et le patrimoine : dans un Diagnostic, les caractéristiques paysagères du Pays Midi-Quercy, ses fondements et ses évolutions majeures sont présentés. Cette charte est également un document d'orientation : les enjeux et les orientations stratégiques liés aux paysages et au patrimoine de ce territoire sont précisés, notamment dans 4 Plans de Paysage. Cette charte est un outil d'aide à la décision : elle contient, dans les Plans de paysage et une Boîte à outils, de nombreuses recommandations concrètes favorisant une prise en compte des paysages dans divers projets. Cette charte n'est pas opposable aux tiers et aux documents d'urbanisme. Elle comporte un caractère contractuel pour certaines structures (voir la charte contractuelle).

A qui s'adresse-t-elle ?

Elle s'adresse à tous : élus, habitants, acteurs économiques et socio-professionnels, associations, porteurs de projets, maîtres d'œuvre... Il s'agit d'un document de référence public, commun aux acteurs du territoire et à leurs partenaires.

10 ans

FichE xpérience



FichE xpérience

Comment cette charte est-elle mise en oeuvre ?

En raison de la diversité des publics auxquels elle s'adresse et de ses applications possibles dans différents domaines, la mise en œuvre de cette charte est liée à sa connaissance, à sa diffusion et à sa prise en compte par un ensemble d'acteurs publics et privés, dans le cadre des projets qu'ils initient, conçoivent, suivent ou réalisent.

Chacun à son niveau d'intervention et de responsabilité peut participer au maintien, à la préservation et à la mise en valeur de paysages de qualité.

La mise en œuvre de cette charte a débuté en juin 2004, après son élaboration initiée par le Pays et accompagnée par les bureaux d'études Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage.

Quelques exemples d'actions réalisées dans le cadre de cette charte ou en cohérence avec les orientations paysagères définies :

→ Edition de la charte paysagère par le Pays et diffusion sur **support papier (180 exemplaires)** et **électronique** ; élaboration et diffusion d'un **document de présentation (10 000 exemplaires)** ; présentation de la charte paysagère lors de diverses réunions au sein du territoire et au-delà.

→ **Intégration de données liées à cette charte dans 65 % des documents d'urbanisme du Pays** (à des niveaux différents) : **12 Plans Locaux d'Urbanisme et 10 Cartes communales**. De plus, la prise en compte de données issues de l'inventaire du patrimoine bâti du Pays dans les documents d'urbanisme, le projet de PLU intercommunal en cours porté par la CC QRGA et l'étude de préfiguration d'un SCoT en Midi-Quercy sont cohérents avec les recommandations établies.

→ **Réalisation de 6 projets pilotes de la charte paysagère**, portés par des Communes ou des associations : aménagement des entrées et de la traversée de bourg à Montricoux - aménagement de bourg à Génébrières - extension de bourg à Monteils et à St Cirq - valorisation paysagère du chemin GR de Pays à Puylaroque (association APICQ)

→ Participation du Pays MQ à l'organisation d'animations thématiques liées aux paysages, au patrimoine, à l'urbanisme pour divers publics ; à un projet de coopération avec 3 autres territoires

→ Développement de partenariats formalisés afférents à cette charte avec le CAUE 82 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ; avec la DDE (Direction Départementale de l'Équipement, devenue depuis Direction Départementale des Territoires)

→ La charte paysagère est également prise en compte dans le cadre d'autres orientations et projets portés par le Pays Midi-Quercy : animation de sites Natura 2000, plan climat énergie, schéma de développement culturel, actions en matière de développement touristique...

→ Plusieurs opérations en cohérence avec la charte paysagère ont été développées par d'autres acteurs du territoire, par exemple par le CPIE Midi-Quercy : cycles thématiques sur les haies, la pierre sèche, inventaire participatif des arbres remarquables du Pays MQ, formations...

Où consulter la charte paysagère ?

→ Dans toutes les Mairies et Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy

→ Au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, au CPIE Midi-Quercy, au CAUE 82...

→ Sur CD-Rom (fourni par le Syndicat Mixte sur demande, dans la limite du stock disponible)

→ Sur site internet : www.midi-quercy.fr

10 ans

par
FichE xpérience



A Montricoux, avant travaux



A Montricoux, après travaux



Reconstruction de murets à Puylaroque (Somplessac) par l'APICQ



A Somplessac, 285 mètres linéaires de murets en pierre sèche ont été reconstruits, ainsi qu'une gariotte
©APICQ

FichE xpérience